



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2019

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2019

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants (articles L2312-1, L312-1, L4311-1 et L5211-26 du CGCT).

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif et n'a aucun caractère décisionnel.

Sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une présentation au Conseil municipal afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat d'orientation budgétaire permet :

- ◆ de présenter le contexte économique national et local,
- ◆ d'informer les élus sur la situation financière de la collectivité,
- ◆ de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

1) Repères officiels – Projet de loi de finance 2019

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités seront stables en 2019.

La DGF des communes sera également maintenue à son niveau de 2018. Ce qui n'empêchera pas certaines communes de subir des baisses, en fonction des critères de répartition.

Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€).

Le texte prévoit « les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR », a précisé Gérald Darmanin ministre de l'Action et des Comptes publics.

Côté investissement, la dotation d'équipement aux territoires ruraux est maintenue à un niveau historiquement élevé.

2) Contexte financier de la commune de Saint Lubin des Joncherets

Il convient de rappeler les principaux investissements réalisés au cours de l'année 2018.

Investissements :

- Ecole du Bourg : rénovation et isolation d'une classe : coût 27 782.73 € TTC
- Restauration de la basse-nef de l'Eglise : coût 206 900 € TTC,
- Construction des vestiaires du stade : coût 552 000 € TTC,
- Travaux sur le réseau d'éclairage public, coût : 13 409 € TTC
- Projet centre-bourg : acquisition de 2 bâtiments, coût : 162 000 €
- Voiries diverses : aménagement PMR, rue des Landes, coût : 50 980 € TTC
- Acquisitions de 2 véhicules pour les services techniques : 40 663 €.

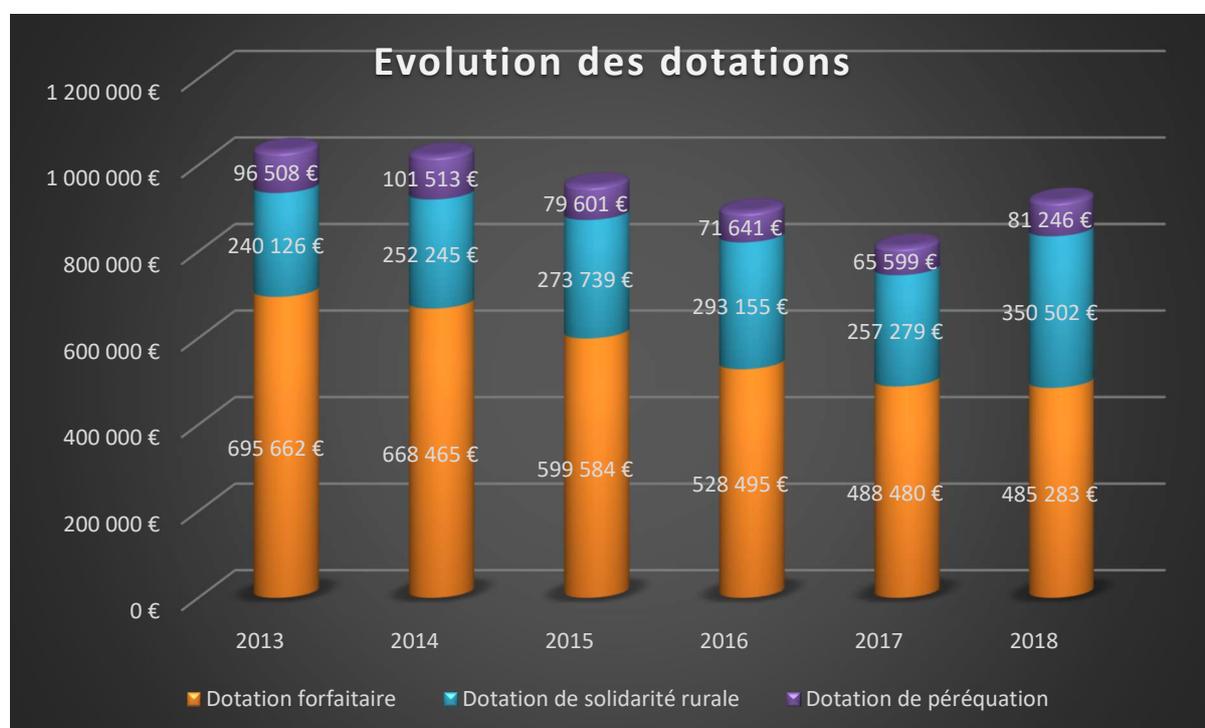
Les communes de 3 500 habitants et plus sont tenues de présenter un certain nombre de ratios et ce, dans un objectif de transparence de l'action publique locale, d'amélioration de la gestion, par une meilleure affectation des ressources et la réduction des coûts des services.

La présentation des ratios est prévue par la loi.

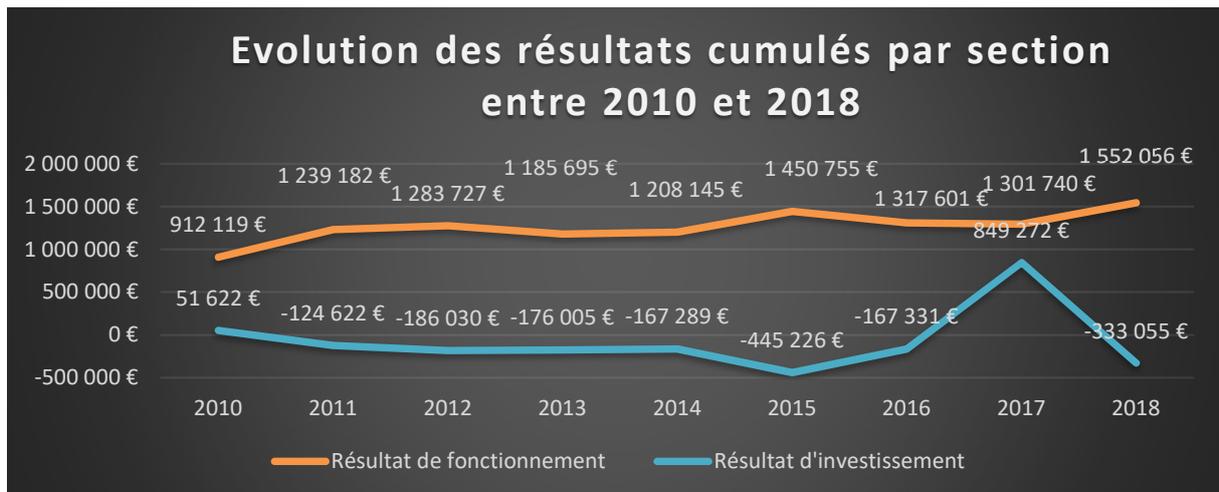
Ils seront présentés dans leur ensemble, lors du vote du budget en mars prochain.

Les principaux éléments de l'analyse financière du compte administratif 2018 font ressortir :

- Une stabilisation des dotations nationales



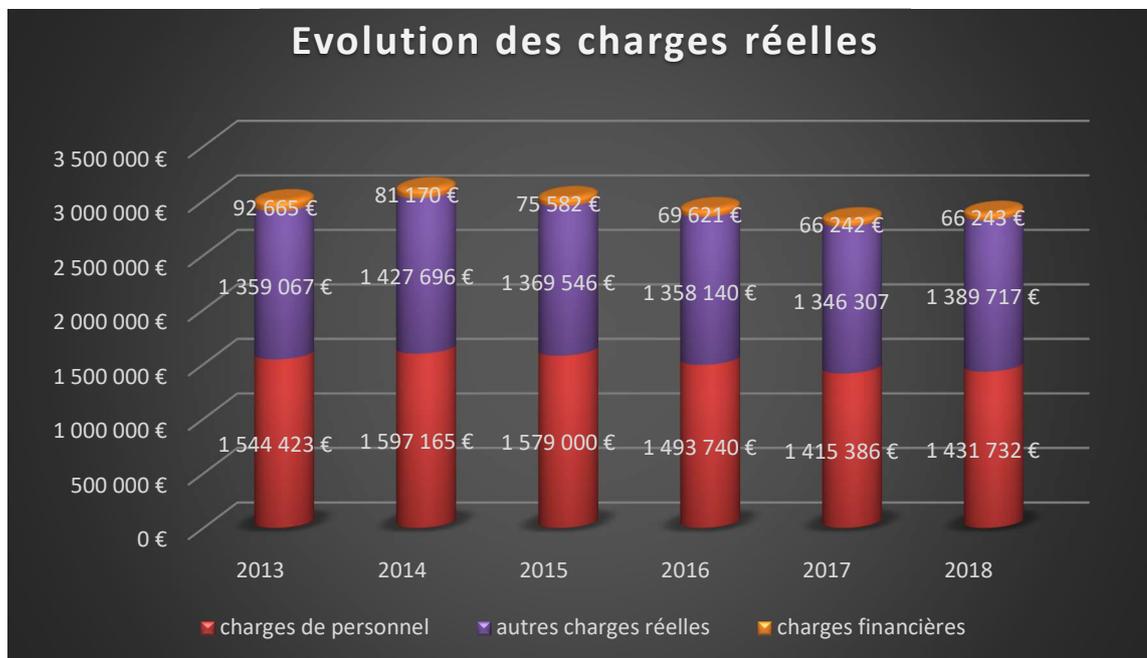
- Un résultat de fonctionnement stable



- Une maîtrise des charges de gestion courante :

Les charges de personnel apparaissent clairement maîtrisées, cependant une légère augmentation sera à prévoir en 2019, due à la nécessaire embauche d'agents communaux.

Ce point sera évoqué lors du vote du budget primitif.

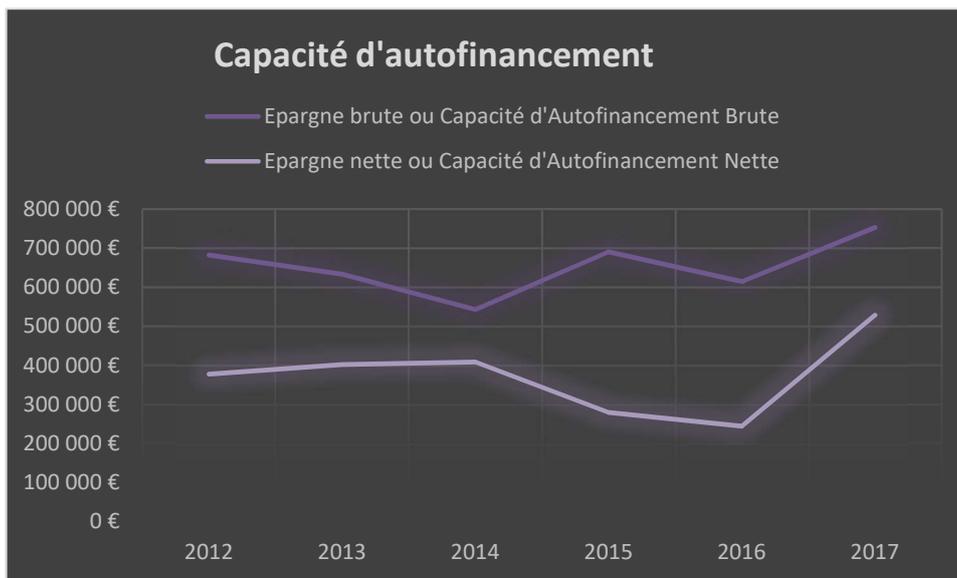


- Une épargne brute élevée
Cet indicateur conditionne la capacité d'investissement de la commune.
La capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir à minima le remboursement des emprunts, en capital.

En effet, les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources extérieures (subventions, emprunts).

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

La CAF nette L'excédent permet un financement direct de l'investissement.



- Un encours de la dette en augmentation due à l'emprunt relatif au projet de construction du centre de loisirs en 2017. Pour mémoire, aucun emprunt n'a été engagé en 2018.



Orientations 2019 de la politique de la commune

A/ Des dépenses et une gestion toujours encadrées

La diminution des ressources a encouragé depuis plusieurs années la mise en œuvre d'une recherche de gestion optimale des ressources et des réflexions de développement durable.

Cette volonté dépend de tous les champs de compétences de la commune et doit mobiliser les équipes.

Pour 2019, cette volonté se traduira par :

- ◆ une maîtrise des dépenses annuelles de fonctionnement (chapitre 11) et une rationalisation des achats qui se traduiront, cette année, par une enveloppe financière identique à celles de 2017 et 2018,
- ◆ une maîtrise de la masse salariale,
- ◆ la gestion de deux nouveaux équipements : le dojo (les frais de gestion de cet équipement seront à la charge de la commune mais compensés par l'attribution de compensation par l'Agglo du Pays de Dreux) et le nouveau centre de loisirs (33% des frais de fonctionnement seront pris en charge par la commune de Nonancourt).
- ◆ une stabilisation de la charge financière nette.

La mutualisation de certains services avec la commune de NONANCOURT (bibliothèque ou école de musique) pourrait avoir une incidence à court terme sur le budget de fonctionnement.

B/ Des investissements

En matière d'investissement, la commune propose un programme raisonnable, afin d'absorber financièrement la construction du Centre de Loisirs inscrite dans les restes à réaliser, qui favorisera :

- ◆ la fin de la construction du sans Hébergement (CLSH) du Haut Venay ; des investissements de mobiliers seront à prévoir au 2nd semestre,
- ◆ la poursuite de la restauration de la basse nef de l'église,
- ◆ le démarrage des travaux de construction des vestiaires du stade de la Leu,
- ◆ l'enfouissement des réseaux de la rue de la Laiterie et le remplacement en leds d'une partie de notre éclairage public

- ♦ divers investissements : aménagement d'un self à la cantine du Parc, création d'une aire de jeux,
- ♦ la réalisation d'études relatives à la requalification de la voirie des Caves/La leu ou au projet centre-bourg,
- ♦ l'acquisition du terrain contiguë des services techniques municipaux.

Tous ces investissements, ainsi que leur coût vous seront présentés lors du vote du Budget primitif.

C/ Orientations financières 2019

Le budget 2019 intégrera les dépenses présentées précédemment ainsi que le remboursement du capital de la dette.

Il n'est pas exclu de recourir à nouveau en 2019 à un emprunt afin de financer les travaux de construction du vestiaire.

Il sera déterminé lors de l'élaboration du budget primitif 2019, suivant le besoin de financement des investissements prévus et non couverts par l'épargne nette disponible.

L'objectif pour l'année 2019 sera de stabiliser à nouveau la pression fiscale.

Pour mémoire :	
<i>Taxe d'habitation :</i>	9,07 %
<i>Taxe foncière bâti :</i>	21,33 %
<i>Taxe foncière non bâti :</i>	31,59 %

Aussi, la ville de SAINT LUBIN DES JONCHERETS propose pour 2019 de maintenir un niveau d'investissement raisonné, avec cependant des projets majeurs, attendus par tous.

Afin de conserver la situation financière saine actuelle, les efforts engagés depuis quelques années sur le fonctionnement de la commune seront poursuivis.